

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances et
de la relance

Petites et moyennes entreprises

Arrêté du 16 mars 2022

modifiant l'arrêté du 30 mai 2017 modifié par l'arrêté du 15 mars 2018 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres des métiers

NOR : TMEI2208457A

Le ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des français de l'étranger et de la francophonie et auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises,

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu l'article A.711-1 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2017 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métier ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2018 modifiant l'arrêté du 30 mai 2017 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 30 mai 2017 modifié est remplacé par les dispositions suivantes :
« Sont nommés membres de la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi du 10 décembre 1952 susvisée, au titre de la délégation des présidents :

- En qualité de titulaires : Alain Di Crescenzo, président de CCI France, Patrick Seguin, président de la CCI territoriale de Bordeaux Gironde, Benoît Feytit, président de la CCI départementale des Hauts-de-Seine, Philippe Gobinet, président de la CCI territoriale du Loiret, Jean-Paul Hasseler, président de la CCI de région du Grand-Est, Gilbert Marcelli, président de la CCI territoriale de Vaucluse.

En qualité de suppléant :

M. Thierry Buatois, président de la CCI de région Bourgogne Franche-Comté. »

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 16 mars 2022

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des entreprises,

T. COURBE